

Louis Jolliet (2015)

Lieu : Fleuve Saint-Laurent, Ville de Québec
Numéro de cas : 120-684-R

Incident

Le 8 novembre 2015, on a signalé que le navire de croisière *Louis Jolliet* avait déversé environ 7 500 litres de carburant diesel dans le fleuve Saint-Laurent, pendant qu'il était à quai à Québec. Le service Urgence-Environnement et la Garde côtière canadienne (GCC) se sont rendus sur les lieux pour intervenir en réponse à l'incident, avec l'aide du propriétaire du navire. Des barrages flottants ont été déployés et le déversement a été contenu rapidement.

Mesures prises par l'administrateur

À la demande de l'administrateur, le propriétaire du navire a fourni une copie de son certificat de responsabilité financière et il s'est engagé à s'occuper du nettoyage et de toute réclamation future.

Demande d'indemnisation

Le 27 avril 2018, l'avocat de l'administrateur a été avisé que la GCC était prête à envoyer sa réclamation au propriétaire du navire. L'avocat a informé la GCC que la CIDPHN n'interviendrait que si l'affaire était portée devant les tribunaux.

Situation

Le dossier demeure ouvert.